

La mise en place de la compensation agricole collective

Accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets d'aménagement par la réalisation des études préalables sur l'économie agricole.

La consommation raisonnée des espaces agricoles et le maintien de l'économie associée est devenue un enjeu majeur à l'échelle des territoires. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 et le décret du 31 août 2016 définissent le cadre réglementaire des démarches à mener par les porteurs de projet pour **Eviter, Réduire** et, si besoin, **Compenser collectivement** l'impact de la consommation des espaces sur l'économie agricole.

SCE intervient de la caractérisation de l'économie agricole à la définition de la stratégie à mettre en place pour consolider les filières agricoles locales.

Notre méthode

Un accompagnement adapté à l'échelle du projet et à la complexité des filières du territoire concerné.

SCE propose une méthodologie cohérente avec le projet et son territoire, basée sur :

- > **La prise en compte des doctrines locales et le partage en amont avec les services de l'Etat**
- > **La concertation permettant une mobilisation de la connaissance fine des acteurs locaux**
- > **Une approche pédagogique visant à sensibiliser tout au long du projet les acteurs impliqués**
- > **Une approche technique centrée sur l'économie agricole nécessaire à une bonne compréhension des enjeux du projet**

Vous accompagner tout au long du projet

- > **Description du projet d'aménagement**
- > **Délimitation du territoire concerné par l'étude préalable**
- > **Analyse de l'état initial de l'économie agricole**
- > **Evaluation des effets positifs et négatifs du projet**
- > **Chiffrage des impacts positifs et négatifs du projet**
- > **Décrire les moyens mis en place pour Eviter et réduire**
- > **Définition des éventuelles mesures de compensation collectives**

Nos compétences élargies

De l'échelle parcellaire à la vision de territoire, SCE vous accompagne sur les thématiques suivantes :

- > **AGRI-ENVIRONNEMENT**
- > **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
- > **PLANIFICATION TERRITORIALE**
- > **URBANISME ET PAYSAGE**
- > **ETUDES REGLEMENTAIRES**



sce

Aménagement
& environnement

Un accompagnement pragmatique et adapté

Nous travaillons sur plusieurs territoires en collaboration avec les services chargés de l'instruction des dossiers de compensation collectives.

Ces échanges nous permettent d'adapter notre approche aux attentes locales avec le recul permis par le dépôt de plusieurs dossiers aux caractéristiques variées. Cette connaissance des spécificités locales en termes de mise en application de la compensation collective nous permet notamment d'être force de proposition pour concilier enjeux portés par le projet et préservation de l'économie agricole.

Nos équipes

SCE met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire pour répondre à vos attentes.

- > Ingénieurs agronomes
- > Environnementalistes
- > Economistes
- > Juristes
- > Infographistes - cartographes

Quelques références...

Etude préalable et mesures de compensation collectives agricoles – Projet de 23 ha
ZAC du Chêne-Morand
Commune de Cesson-Sévigné [35] – [2017-2018]



Etude agricole et mesures de compensation collective
Parc d'activité AgroLandes
Projet de 24 ha
Commune du Haut-Mauco [40] – [2018]



Mise en place de la compensation agricole collective
205 ha de SAU ZAC Grand Sud Logistique
Communes de Campsas, Montbartier et Labastide Saint Pierre [82] – [2016]

Evaluation de l'impact agricole et mise en place de la compensation collective sur le projet Barquill 2 – Projet de 30 ha
Communes de Cornebarieu et Pibrac [31] – [2016]



Etude agricole préalable et mesures de compensation collective – Projet de 16 ha
ZAC de la Touche – Commune de Laillé [35] – [2017]

Les logiciels/le matériel

- > Cartographie / SIG : ArcGis, MapInfo, ArcPad
- > Gestionnaires de bases de données : Access, Excel
- > Saisie de terrain : tablettes équipées du logiciel ArcPad